

AD 77 – 1051 E 313-1767 12 27

Marché d'ouvrages entre Léonard Bernard, maçon aux Sablons et Sébastien Larpenteur et Françoise Prieur

[Geoffroy, notaire à Moret]

27 déc. 1767

Furent présents Léonard Bernard
maçon et entrepreneur de batimens
demeurant aux Sablons paroisse de Moret
d'une part,

Et Sébastien Larpenteur *vigneron* et Françoise Prieur
sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes *demeurant*
à By paroisse de Tommery d'autre part.

Lesquels susnommés ont fait entreux le marché
qui suit. C'est à scavoir que *ledit* Bernard s'oblige
de faire et construire à neuf sur un terrain *appartenant*
audit Larpenteur et sa femme scitué à Veneux sur le
chemin de Veneux à By vis-à-vis Simon Rigault
les batimens qui suivent, scavoir :

Premièrement deux chats¹ de logis composés d'une maison²
ou chauffoir avec cheminée et four en dehors,
plancher³ et grenier au dessus, cave dessous *lesdits*
deux chats, descente d'icelle au midy, couverture *desdits*
deux chats en paille ou roseau, contenant la totallité
desdits deux chats trente trois pieds et demy de longueur
en dehors sur dix neuf pieds de largeur aussy en dehors
et dix neuf pieds de goutte depuis et compris les
fondations de la cave jusqu'à la hauteur du plancher
de *ladite* maison #

dont les murs seront construits de dix huit pouces
d'épaisseur en pierre et mortier de terre

dans laquelle maison sera fait une
cheminée depuis le plancher jusqu'à sa hauteur avec
pierres chaux et sable, et le bas d'icelle avec moeslon
et plâtre, et le four en dehors en costé de la cheminée
avec tuillot, pierre et terre et carelé en dedans, laquelle
maison sera crespie et enduite par dedans, et le plancher
ravallé en platre, et les gouttes du devant de *ladite* maison
et vinée seront crespies avec mortier de chaux et grève,
faire les platres d'une porte et d'une croisée à la maison
et sceller les gonds des portes de *ladite* maison et vinée,
faire placer la charpente et faire les couvertures
desdits deux chats bien deument et suivant l'usage,
à l'effet de quoy *ledit* Bernard sera tenu de fournir
les matériaux, scavoir sept cents de coings de graisserie
pour estre employés dans le batimens aux endroits convenables,
sept cents de tablettes pour la cave, et les pierres qui

page 2

seront nécessaires pour la maçonnerie, lesquelles

¹ travée entre deux fermes de toit et, par extension, partie de bâtiment situé sous cette travée

² souvent employé pour chambre [= pièce]

³ plancher du grenier = plafond de la chambre

seront prises et fouillées par ledit Bernard dans une carrière que ledit Larpenteur fournira *audit* lieu de Veneux et qui seront arrivées et mises en place par ledit Bernard, de fournir par ledit Bernard une poutre d'environ un pied carré et quatorze solives de six sur six pouces de grosseur sur dix huit pieds de longueur ou deux de neuf pieds pour une pour faire le plancher de ladite chambre, fournir le bardeau et charger en terre par-dessus et ravallé en platre par-dessous, plus fournir par ledit Bernard une sablière de six sur six pouces de grosseur et longueur convenable, une ferme au dessus de *ladite* sablière en bois de chesne pour soutenir le comble, plus une poutre pareil bois d'un pied en carré ou environ pour la vinée, quatre pannes et deux festages de six à sept pouces et de longueur convenable, fournir les chevrons convenables bois d'aulne, perches et barres, paille et roseau, laquelle cave tant en fondations que voute sera faite en terre, à l'exception de la clef qui sera faite en chaux et sable.

Et ledit Larpenteur fournira les autres matériaux en linteaux, portes, croisées, ferremens et autres au pardessus des matériaux cy dessus désignés à la charge dudit Bernard.

Auquels ouvrages ledit Bernard s'oblige de travailler incessamment et rendre le tout fait et parfait⁴ dans le jour de la St Jean Baptiste⁵ de l'année prochaine mil sept cent soixante huit le tout sujet à visitte.

Ce marché ainsy fait moyennant le prix et somme de douze cents livres pour le prix desdits ouvrages y compris les matériaux à fournir

page 3

par ledit Bernard cy devant détaillés à sa charge, laquelle somme de douze cents livres ledit Larpenteur et sa femme promettent et s'obligent solidairement de paier *audit* Bernard ce acceptant, scavoir moitié au commencement de l'ouvrage et lorsque les matériaux seront sur place, et l'autre moitié à la perfection⁶ desdits ouvrages et _____ promettant, obligeant, renonçant, fait et passé en l'étude après midy le vingt sept décembre mil sept cent soixante sept en présence de Jean Baptiste Farnault praticien⁷ et Jean Baptiste Paulin perruquier demeurant *audit* Moret tesmoins qui ont signé avec ledit Bernard, quant ausdits Larpenteur et sa femme, ils ont déclaré ne scavoir signer de ce interpellés.

⁴ achevé

⁵ 24 juin : il faudra donc 6 mois pour achever ces deux chats de logis

⁶ achèvement

⁷ médecin